



## Renouvellement d'un congé pour création d'entreprise

Par **gmjcar**, le **19/02/2019** à **15:52**

Bonjour

Mon entreprise a accepté ma demande de congé pour création d'entreprise.

Je comprends qu'il sera possible de renouveler ce congé pour une année supplémentaire.

Mes questions sont:

- l'employeur peut-il refuser le renouvellement ou reporter la date, comme il peut le faire pour la demande initiale?
- est-il possible de demander un renouvellement mais a temps partiel, si le congé initial n'était pas a temps partiel? Quelles sont les conditions de refus / report dans ce cas?

Je vous remercie

Par **P.M.**, le **19/02/2019** à **16:41**

Bonjour,

Vous devez faire la demande de renouvellement en respectant un délai de prévenance de 2 mois, à ma connaissance, l'employeur peut aussi le différer jusqu'à 6 mois...

Des dispositions peuvent également figurer à la Convention Collective applicable ou par Accord collectif...